



## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Le Mardi 01 Décembre 2020  
Compte rendu N° CM-07/2020

### 1. Préambule

Ce jour, les conseillers municipaux se réunissent en salle du conseil de la Mairie. Les distanciations entre chaque conseiller sont strictement respectées, suite aux recommandations gouvernementales. Sont présents :

- Monsieur Vincent BARAT, Maire,
- Monsieur Frédéric DESCHATRETTE, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,
- Madame Sylvie DESLIENS, 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire,
- Monsieur Guillaume VILLAIN, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire, nommé secrétaire de séance,
- Monsieur Christophe ANCEAUX, 4<sup>ème</sup> adjoint au Maire,
- Madame Edwige BORTOLOTTI, conseillère municipale,
- Madame Anne-Sophie BATIS, conseillère municipale,
- Monsieur Thierry BENOIST, conseiller municipal,
- Madame Isabelle BENOIT, conseillère municipale,
- Madame Mireille PATENERE, conseillère municipale,
- Madame Corinne PILLIET, conseillère municipale,
- Madame Cindy PINIAU, conseillère municipale,
- Madame Camille PINGUET, conseillère municipale,

Sont absents excusés :

- Monsieur Emmanuel RENARD, conseiller municipal, donne son pouvoir à Monsieur Vincent BARAT,
- Monsieur Olivier ROTSAERT, conseiller municipal,

La réunion du conseil municipal débute le mardi 01 décembre 2020, à 19 heures 30 minutes.

L'ordre du jour, évoqué par Monsieur le Maire, et pour lequel sont conviés les élus, est le suivant :

1. Délibération augmentation des tarifs cantine applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
2. Délibération augmentation des tarifs « facturation assainissement » applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021,
3. Délibération virement de crédits sur le budget assainissement,
4. Délibération pour le renouvellement de la convention Xdémat,
5. Délibération en vue du transfert des pouvoirs de police à la CCN,
6. Délibération de la rémunération des heures travaillées durant la pause méridienne scolaire par une institutrice,
7. Travaux des diverses commissions,
8. Questions diverses.

## 2. Délibération augmentation des tarifs cantine applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Monsieur le Maire expose à l'ensemble des membres du conseil municipal, les tarifs de la cantine scolaire pour les années 2019 et 2020.

### *Tarifs Cantine*

	2019	2020	2021
<i>Saint Aubin</i>	3,59€	3,66€	3,75€
<i>Ferreux Quincey Fontaine Mâcon</i>	3,22€	3,28€	3,36€
<i>Adultes</i>	5,61€	5,72€	5,86€

Il informe qu'une augmentation de 2% a eu lieu entre 2019 et 2020. Il propose une augmentation de 2,5% pour l'année 2021, afin de prendre en compte le léger surcoût lié à la préparation de repas à base de produits frais travaillés sur place.

*Pour : 14 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Augmentation acceptée.*

## 3. Délibération augmentation des tarifs assainissement applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Monsieur le Maire expose à ses colistiers, les tarifs assainissement pour les années 2019 et 2020.

### *Tarifs Assainissement*

	2019	2020	2021
<i>Forfait assainissement</i>	126,84€ ht	133,00€ht	139,65€ ht
<i>Redevance Asst facturée au M3</i>	0,36€ ht	0,40€ ht	0,44€ ht

Il informe qu'une augmentation de 5% pour le forfait assainissement et de 10% pour la redevance assainissement ont eu lieu entre les années 2019 et 2020.

Il évoque un engagement qui a été pris par l'ancienne municipalité avec l'agence de l'eau Seine Normandie sur une augmentation progressive des redevances d'assainissement, au vu du faible tarif que propose notre commune, par rapport aux municipalités alentours. Cette augmentation de tarifs a été décidé dès la planification des travaux pour

l'obtention de la subvention dans le projet de réhabilitation du réseau d'assainissement, dont les travaux se terminent progressivement.

Il propose une augmentation de 5% pour le forfait d'assainissement.

*Pour : 13 voix                      Contre : 1 voix                      Abstention : 0 voix*

*Augmentation accordée.*

Il propose également une augmentation de 10% pour la redevance d'assainissement.

*Pour : 12 voix                      Contre : 2 voix                      Abstention : 0 voix*

*Augmentation accordée.*

#### 4. Délibération virement de crédits sur le budget assainissement

Monsieur le Maire informe l'ensemble des élus que les redevances modernisations 2019 et 2020 ont été facturées sur l'exercice en cours. Le budget d'assainissement est donc déficitaire de 1 794,00 euros.

Il propose qu'un virement de crédit de 1 800,00 euros soit effectué afin de créditer le chapitre 04.

*Pour : 14 voix                      Contre : 0 voix                      Abstention : 0 voix*

*Virement accordé.*

#### 5. Délibération pour le renouvellement de la convention Xdémat

Monsieur Vincent BARAT explique à l'ensemble du conseil municipal qu'une convention de prestations avec la société publique locale SPL-XDEMAT a été signée en 2015, et arrive à échéance cette année.

Cette société a pour but de mettre à disposition des outils informatiques de dématérialisation des divers documents administratifs de la commune.

Monsieur le Maire propose la reconduction de cette convention.

*Pour : 14 voix                      Contre : 0 voix                      Abstention : 0 voix*

*Convention reconduite.*

## 6. Délibération en vue du transfert des pouvoirs de police à la CCN

Monsieur le Maire informe l'ensemble de ses colistiers qu'une délibération est demandée sur le transfert des pouvoirs de police spéciale du Maire au président d'établissement public de coopération intercommunale.

En effet, considérant que dans un délai de six mois suivant la date des élections, les municipalités des communes membre de la Communauté de Communes du Nogentais doivent se prononcer sur le transfert de compétence des pouvoirs de police spéciale en matière d'assainissement, de gestion des déchets ménagers, de voirie, d'habitat et de réalisation d'aires d'accueil ou de terrains de passages des gens du voyage, il est nécessaire que le conseil municipal se prononce à ce sujet.

*Pour : 0 voix*

*Contre : 14 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Proposition refusée.*

## 7. Délibération de la rémunération des heures travaillées durant la pause méridienne scolaire par une institutrice

Monsieur Vincent BARAT expose à ses collègues qu'une professeure des écoles a travaillé au profit de la commune du mardi 02 juin 2020 au vendredi 19 juin 2020, de midi à 13 heures 30 minutes, pour un total de 16 heures 30 minutes. Elle a permis, en assurant la surveillance des enfants sur le temps de restauration dans sa salle de classe, de maintenir le protocole sanitaire en vigueur au 02 juin 2020 (séparation des classes avec possibilité de se restaurer en classe pour limiter les brassages de classes).

La rémunération de celle-ci s'élève à 11,91 euros de l'heure (non chargé), soit un total de 196,52 euros pour la mission.

Monsieur le Maire propose cette rémunération au vote du conseil.

*Pour : 14 voix*

*Contre : 0 voix*

*Abstention : 0 voix*

*Rémunération accordée.*

## 8. Travaux des diverses commissions

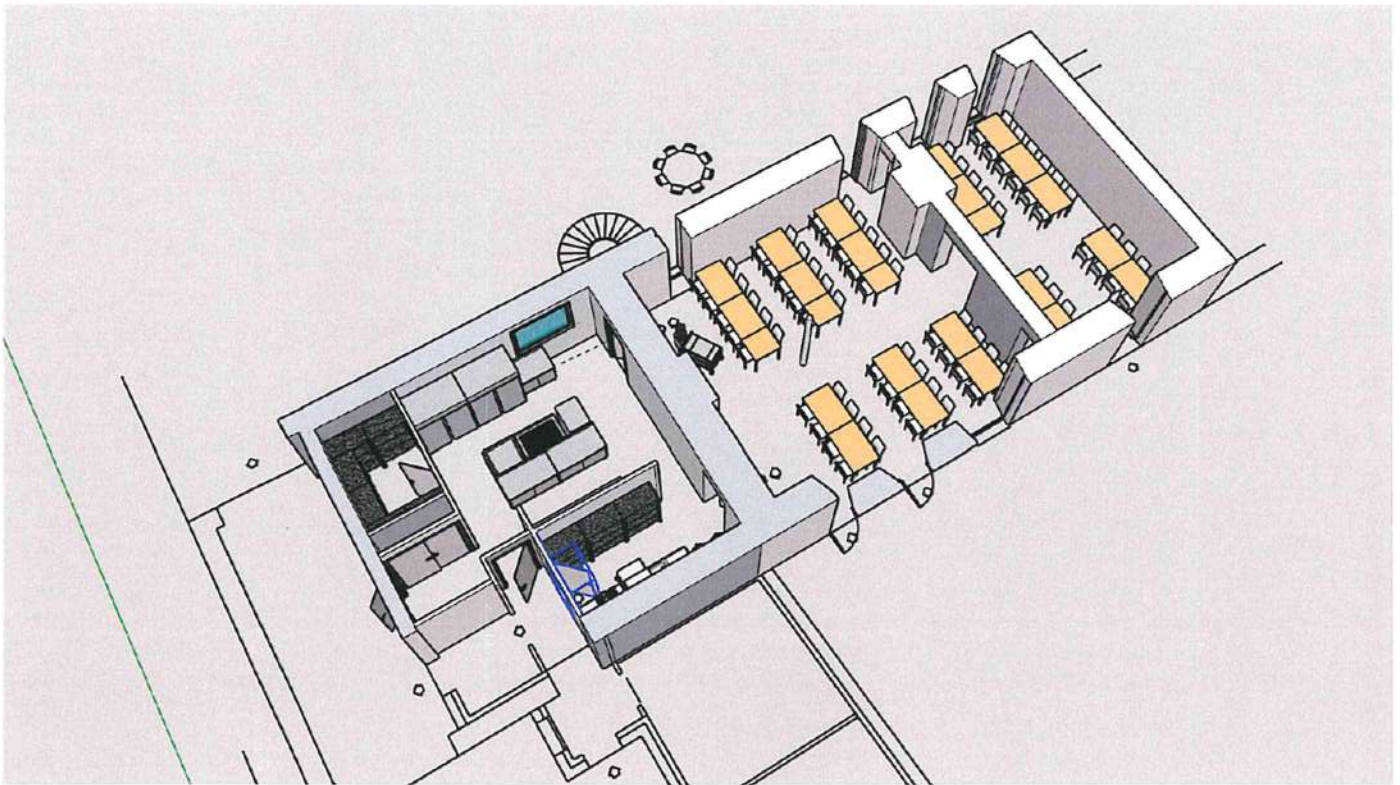
### a. Education et jeunesse

Monsieur Christophe ANCEAUX revient sur le projet d'achat des matériels de cuisine pour la cantine scolaire. Il expose quatre devis émanant de trois sociétés différentes.

DESIGNATION	TRF VOILLOT HT	AM PRO HT	AUBE FROID BASE HT	AUBE FROID VARIANTE HT
ARMOIRE REFRIGEREE NEGATIVE	1 919,00 Conforme	2 130,00 Conforme	2 710,00 Conforme	1 715,00 Variante
ARMOIRE REFRIGEREE POSITIVE	1 686,00 Conforme	1 370,00 Non conforme Armoire 1 porte	3 040,00 Conforme	2 190,00 Variante
ARMOIRE CHAUDE ROLL SERVICE 10 NIVEAUX	3 135,00 Conforme	2 405,00 Conforme	2 570,00 Conforme	2 570,00 Conforme
8 BAC GASTRO INOX GN1/1 PLEIN HT 55MM	129,00 Conforme	62,80 Conforme	96,00 Conforme	96,00 Conforme
MEUBLE BAS NEUTRE CENTRAL 1800 mm	1 315,00 Conforme	555,00 Conforme	1 150,00 Conforme	1 150,00 Conforme
MEUBLE BAS NEUTRE CENTRAL 1200 mm	1 012,00 Conforme	455,00 Conforme	910,00 Conforme	910,00 Conforme
ÉPLUCHEUSE DTSEFB	1 517,00 Conforme	1 460,00 Conforme	1 575,00 Conforme	1 575,00 Conforme
Nettoyage chantier		150,00		
Forfait livraison		1 300,00		
Eco part			3,17	3,17
<b>TOTAL HT</b>	<b>10 713,00</b>	<b>9 887,80</b>	<b>12 054,17</b>	<b>10 209,17</b>
<b>TVA</b>	<b>2 142,60</b>	<b>1 977,56</b>	<b>2 410,83</b>	<b>2 041,83</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>12 855,60</b>	<b>11 865,36</b>	<b>14 465,00</b>	<b>12 251,00</b>

Le dernier devis de la société Aube Froid, située à Saint Parre aux Tertres a été retenu, pour un montant de 12 251,00 euros.

L'élue présente également un projet, à long terme, de réaménagement du complexe de restauration scolaire.



Il explique que la cuisine actuelle serait déplacée dans la grange jouxtant actuellement la maison Blanchon.

Le nombre de bénéficiaires est en augmentation régulière et la salle de restauration ne permettra plus d'accueillir tous les enfants sur deux services dans un avenir proche si rien n'est envisagé. De plus, la cuisine existante est ancienne dans sa conception et son organisation ne correspond plus aux normes actuelles HACCP, notamment la "marche en avant" (norme d'hygiène qui consiste à ce qu'aucun produit ne se croise).

La réflexion engagée correspondrait donc à une double articulation : agrandir la salle de restauration pour assurer un seul service et réaménager une cuisine aux normes HACCP, conforme aux standards des cuisines collectives actuelles.

Le projet est au commencement, aucun chiffrage n'est pour l'heure annoncé. La commission est encouragée par l'ensemble du conseil municipal à poursuivre dans ses démarches.

#### b. Culture, sport, loisirs et animations locales

Madame Edwige BORTOLOTTI revient sur le dépôt de pain mis en place en début de confinement. Les retours sont très positifs, et les personnes en bénéficiant actuellement ne demandent qu'à la pérennisation de celui-ci. L'élue indique à l'ensemble du conseil municipal qu'une vingtaine d'habitants sollicite le dépôt de pain chaque jour. Elle rappelle qu'il est ouvert tous les jours, de huit heures à dix heures le matin. Madame Camille PINGUET fait remonter quelques remarques d'habitants qui ne peuvent pas s'y rendre au vu des horaires d'ouverture. Il est acté, que malgré la bonne volonté des bénévoles s'occupant de ce dépôt de pain, les horaires ne peuvent pas être étendus.

Une réflexion est à venir par la commission en charge de ce projet, afin de pouvoir pérenniser ce service, ce qui est la volonté du conseil afin d'apporter du service aux habitants. Le conseil encourage donc les habitants à venir commander leur pain et/ou leurs viennoiseries afin de confirmer leur intérêt pour ce type de service sur la commune.

Madame Sylvie DESLIENS informe ses collègues qu'elle a proposé à chaque professeure des écoles de décorer leur classe avec un sapin de Noël. Ce sont donc cinq sapins avec leurs décorations qui seront commandés pour l'école. Le budget s'élève à environ 170,00 euros.

Monsieur Guillaume VILLAIN est remercié par l'ensemble de ses collègues pour la création et la mise en place de la boîte aux lettres du Père Noël, ainsi que pour les réponses qui seront apportées aux enfants rédacteurs.

Les élus remercient également tout particulièrement Messieurs WATELET, père et fils, pour le prêt et l'installation des décorations de Noël sur notre commune. Il est proposé de les remercier en leur offrant un coffret cadeau.

Monsieur Guillaume VILLAIN demande à l'ensemble de ses colistiers de statuer sur le dossier de demande de subventions pour les associations. Des éléments sont modifiés et/ou retirés du projet initial. Il est indiqué que toutes les associations seront accompagnées dans leur demande de subvention par un membre du conseil municipal (Messieurs Frédéric DESCHATRETTE ou Guillaume VILLAIN).

### c. Voiries et réseaux

Monsieur Guillaume VILLAIN expose le projet de connecter l'ensemble de l'établissement scolaire de la commune en phonie et internet.

Le projet comporte le raccordement de chaque salle de classe, de la cantine ainsi que du point lecture en réseau téléphonique et internet. Il comporte également la création d'un standard téléphonique, qui relierait le pôle scolaire avec la mairie, ainsi qu'une sécurité d'entrée de réseau, de type firewall (pare-feu). Cette installation permettrait d'avoir enfin une réponse au PPMS de l'école en permettant de communiquer entre classes en cas d'intrusion dans l'école ou de risque majeur. Les devis sont en cours de réalisation.

Monsieur le Maire souhaite revenir sur une demande de prolongement de réseau d'assainissement en cours.

Pour rappel, l'habitant demande la prise en charge de tout ou partie, par la commune, de l'extension de réseau d'assainissement jusqu'au-devant de sa propriété.

Madame Corinne PILLIET, en charge des dossiers d'urbanisme, explique qu'il n'est pas possible de prendre la totalité des travaux à la charge de la commune. En revanche il pourrait être proposé à cet habitant d'amener le réseau d'assainissement au milieu de la chaussée, en limite de son terrain, à charge pour lui de s'y raccorder par ses propres moyens.

Il est indiqué que l'habitant n'a, à ce jour, pas déposé de permis de construire.

Il est également rappelé que le demandant est situé en zone 1AUb, secteur d'urbanisation future. Sa propriété est située en face d'une zone 1AUa, également secteur d'urbanisation future. Au vu du présent Plan Local d'Urbanisme, la commune n'est donc pas dans l'obligation d'apporter les réseaux à la dite-propriété.

Les travaux sont, certes à venir, mais dans l'immédiat, pas prévus pour ce secteur.

d. Communauté de Communes du Nogentais.

Monsieur le Maire informe ses colistiers de la réunion de la Communauté de Communes du Nogentais, qui a eu lieu la veille.

Il insiste notamment sur l'intervention des président et directeur de la société Access Groupe (anciennement PSI), spécialisé dans les traitements de surface. Cette société est locataire d'un local industriel appartenant à la Communauté de Communes du Nogentais.

Access Groupe demande aux membres de la Communauté de Communes l'annulation de quatre mois de loyers, en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19. Elle demande également le report de six mensualités de loyers, qu'elle souhaite lisser sur un an et demi.

Aussi, la société demande l'annulation de sa taxe foncière 2019, et le report de sa taxe foncière 2020.

L'ensemble des membres du conseil municipal de Saint-Aubin s'étonne vivement sur les demandes de cette société et fait savoir qu'il y est fermement opposé, en demandant si c'est le rôle de la Communauté de Communes du Nogentais de subventionner une entreprise aussi longtemps.

## 9. Questions diverses

Messieurs Thierry BENOIST et Frédéric DESCHATRETTE souhaitent mettre en place des parcours de randonnées dans un avenir proche. Pour cela, des parcours ont été identifiés, des entretiens et des réouvertures de chemins sont programmés

Aucune autre remarque ou question n'est ajoutée par les élus.

La réunion du conseil municipal prend fin ce jour à 22 heures 30 minutes, soit une durée de trois heures.

*Fait et clos le Mardi 01 Décembre 2020.*

Le Maire



Monsieur le Maire  
Vincent BARAT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Barat", is written over the printed name.

Le Secrétaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Chapuis", is written over the printed title.